

**Extrait des avis et délibérations
du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble-Alpes
Séance du vendredi 11 mars 2016**

n°09 – D11.03.2016

Le conseil d'administration de l'Université Grenoble-Alpes s'est réuni en séance plénière ordinaire le vendredi 11 mars 2016 sur convocation de madame la présidente Lise DUMASY.

Point à l'ordre du jour :

Politique de formation continue : repérage des publics et principes de tarification

Membres présents : CARON FASAN Marie-Laurence, COURTOIS Hervé, DELGADO LARIOS Almudena, GRANET ABISSET Anne-Marie, VUILLEZ Jean-Philippe, MARTIN-MERCIER Sylvie, MUNOZ Manuel, RACHIDI Walid, BORRAS Isabelle, FORESTIER Gérard, GUINET Eric, MABED Abdelmalek, SOTO Orianna, BRUN Ludovic, MAQUINGHEN Tanguy, ROUQUIER Clément, TERRAY Gaspard, VITRE Jérôme, LOUIE France-Dominique.

Membres représentés : BERNARD Sébastien (procuration à MUNOZ Manuel), LBATH Ahmed (procuration à CARON FASAN Marie-Laurence), THIBAUT Pierre (procuration à BORRAS Isabelle), FILIPPI Lionel (procuration à GRANET ABISSET Anne-Marie), BONAMY Robert (procuration à VUILLEZ Jean-Philippe), CALLANAN Mary (procuration à SOTO Orianna), KAFI Mitra (procuration à GUINET Eric), DUGELAY Camille (procuration à TERRAY Gaspard), VACHAUD Laora (procuration à ROUQUIER Clément), HABFAST Claus (procuration à DELGADO LARIOS Almudena), DARAGON Nicolas (procuration à COURTOIS Hervé), BOLF Edith (procuration à MARTIN-MERCIER Sylvie), VIANNET Sylvie (procuration à RACHIDI Walid).

Membres absents ou excusés : MARTENS Kirsten, PAPA Françoise, GARNIER Jocelyne, Yannick NEUDER

Rapporteur : Madame la présidente Lise DUMASY

Vu le Code de l'éducation qui définit le public de la formation continue comme en « situation d'activité » ou « entrant dans la vie active »,

Vu la note DGESIP de juin 2011 et la note DGESIP A1 n°0011 du 20 février 2014,

Vu l'avis favorable de la CFVU à l'unanimité de ses membres présents et représentés, réunie en séance le 3 mars 2016,

Considérant que les trois établissements constituant l'université Grenoble-Alpes avaient des interprétations différentes de la définition du public de formation continue,

La présidente Lise DUMASY indique qu'il convient d'harmoniser le processus de repérage des publics de la formation continue et de s'accorder sur la définition de ces publics.

Elle propose au conseil d'administration :

- que le critère d'usage pour définir le régime d'inscription soit l'interruption d'études de plus de deux ans,
- que la distinction entre la Formation Continue et la Reprise d'Etudes non Financée résulte d'un critère de contractualisation/ conventionnement.

En application des notes successives de la DGESIP, il est proposé qu'une différenciation soit faite :

- entre les personnes pouvant faire valoir des droits à formation et un contrat de financement ; personnes qui seraient dès lors considérées comme « stagiaires de la Formation Continue »
- et les personnes ne bénéficiant d'aucun contrat de financement par un tiers, qui seraient dès lors inscrites sous le régime de la « Reprise d'Etudes non Financée »

La présidente Lise DUMASY propose aux membres du conseil d'administration d'approuver la politique de formation continue concernant le repérage des publics et les principes de tarification, sur la base des éléments susmentionnés et telle que détaillée en annexe de la présente.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration de l'université Grenoble Alpes approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la politique de formation continue s'agissant plus particulièrement du repérage des publics et des principes de tarification.

Membres en exercice : 37

Membres présents : 20

Membres représentés : 13

Nombre de votants : 33

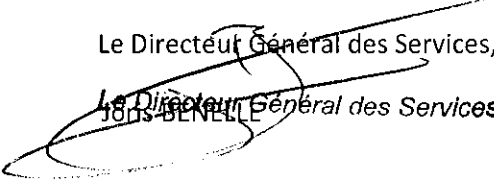
Voix pour : 33

Publié le : 4/04/16

Transmis au Rectorat le : 04/04/16

Fait à St Martin d'Hères, le 11 mars 2016

Le Directeur Général des Services,


Joris BENELLE

Joris BENELLE